

Queaires Cures Vanessa, BKD-MBA-AMS

Von: Queaires Cures Vanessa, BKD-MBA-AMS
Gesendet: 14. August 2023 11:57
Betreff: Inscription en ligne sec2 (info n° 1 pour sec2)

Destinataires :

- directions des gymnases, des écoles de maturité professionnelle, des écoles de culture générale et des écoles de commerce
- secrétariats des écoles du degré secondaire II
- directions des écoles professionnelles
- Section des écoles moyennes (RKU, NBO, VQU, SCS, NAM)
- Section des écoles professionnelles (SIG, RSC, MVI, JEL, AWI)
- Unité Applications informatiques (MFI, RAH, KUD)

Chères directrices et chers directeurs des écoles du degré secondaire II,
Mesdames, Messieurs,

L'inscription électronique pour les filières du degré secondaire II a été utilisée pour la première fois à grande échelle pour les élèves de 10H et 11H. Sans grandes difficultés, près de 8'200 inscriptions ont été gérées dans Jaxforms. Nous vous remercions tout particulièrement pour votre engagement. Toutes les propositions de modification soumises par les directions d'école ont été examinées et peuvent en partie être mises en œuvre.

Les améliorations suivantes sont notamment prévues :

- **Terminologie**

La terminologie employée dans tous les textes en français sera une nouvelle fois contrôlée.

- **Réduction du papier**

À l'avenir, les documents signés ne devront plus être envoyés aux directions d'école. En effet, la nouvelle loi sur l'administration numérique (LAN) permet de considérer que la clôture de l'inscription dans le système est juridiquement valable. Les écoles du degré secondaire I pourront donc simplement se fonder sur les données enregistrées dans le système et n'auront plus besoin de les comparer avec les documents papier. S'ils le désirent, les parents pourront toujours imprimer l'inscription à titre de justificatif et la conserver dans leurs dossiers.

L'inscription devra également être enregistré durablement dans le système pour assurer la traçabilité de la procédure.

- **Modifications en bloc**

La possibilité de procéder à des modifications en bloc sera étendue.

- **Page d'accueil**

De nouvelles colonnes seront ajoutées à la page d'accueil pour que les écoles puissent y consulter les principales informations disponibles.

- **Décision relative à la maturité professionnelle**

Les décisions concernant le résultat de l'examen d'admission à la maturité professionnelle mentionneront désormais deux moyennes : une moyenne avec double pondération de la note de mathématiques et une moyenne avec triple pondération de la note de mathématiques.

- **Filière bilingue au Gymnasium Biel-Bienne ou à l'ECG/FMS Biel-Bienne**

Les élèves qui souhaitent s'inscrire à la filière bilingue doivent choisir le Gymnasium Biel-Bienne ou l'ECG/FMS Biel-Bienne (zweisprachig/bilingue). S'ils doivent passer un examen, le système leur demandera de choisir entre l'examen destiné aux élèves germanophones et l'examen destiné aux élèves francophones.

À l'exception de la terminologie et des modifications en bloc, toutes les améliorations susmentionnées seront réalisées d'ici fin septembre, soit à temps pour les inscriptions.

Informations pour les parents

Concernant la procédure d'évaluation : à partir du 23 octobre 2023 (après les vacances d'automne), les parents des élèves de 10H et de 11H des écoles publiques pourront inscrire leurs enfants en ligne à la procédure d'évaluation pour les filières suivantes : gymnase (filières monolingue et bilingue ; élèves de 10H uniquement filière bilingue), école de maturité professionnelle, école de culture générale, école de commerce sans maturité professionnelle, école de commerce avec maturité professionnelle (3i) et école de commerce avec maturité professionnelle (3+1). Les élèves peuvent s'inscrire à plusieurs filières en même temps. Le délai d'inscription est fixé au 1^{er} décembre. Une inscription tardive à la procédure d'évaluation n'est possible que dans des cas exceptionnels. Ainsi, les élèves sont encouragés à s'inscrire à la procédure d'évaluation pour toutes les filières qui les intéressent, p. ex. également pour une maturité professionnelle s'ils ne disposent pas encore d'un contrat d'apprentissage. Pour une inscription à une formation CFC à plein temps dans les domaines techniques et du santé-social, les élèves doivent s'adresser directement à l'école concernée. La qualification est disponible via l'application d'inscription seulement pour la maturité professionnelle accompagnant la formation CFC à plein temps.

Les directions d'école du degré secondaire I seront informées par les inspections scolaires.

Concernant les examens d'admission : les élèves qui ne se sont pas inscrits à la procédure d'évaluation pourront s'inscrire directement aux examens d'admission entre le 2 décembre 2023 et le 15 février 2024, et les élèves qui se sont inscrits à la procédure d'évaluation pourront le faire entre le 1^{er} et le 15 février 2024. Les inscriptions effectuées dans le système seront valides ; plus aucun document papier ne sera envoyé.

Davantage d'informations ainsi que le lien vers l'inscription seront publiés sur la page Internet www.be.ch/inscriptionsec2.

Système d'administration Jaxform

Vous pourrez consulter et traiter les inscriptions par le biais du système d'administration Jaxforms. Les écoles qui disposent déjà d'un accès à ce système peuvent continuer à utiliser le même compte. Les écoles qui n'y ont pas encore accès recevront prochainement leurs identifiants par courriel. Le système d'administration sera disponible après les vacances d'automne. Pour les écoles du secondaire II, il recensera dès le 2 décembre les élèves qui se sont inscrits directement à l'examen d'admission sans s'inscrire à la procédure d'évaluation, dès le 1^{er} février les élèves avec une évaluation positive, et dès le 15 février les élèves avec une évaluation négative et une inscription à l'examen d'admission.

Assistance

Il est toujours prévu que le service d'assistance se fonde sur un modèle à deux niveaux. En premier lieu, les parents ou les élèves s'adressent aux écoles : pour les élèves du degré secondaire I, à la direction d'école et, pour les élèves s'inscrivant directement aux examens d'admission, à l'école du degré secondaire II compétente. Si elles ont besoin d'aide, les écoles peuvent ensuite contacter le service d'assistance (031 636 68 00 ou inscriptionsec2@be.ch). Celui-ci est disponible du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ainsi que le vendredi matin de 9 h à 12 h.

De plus amples informations vous seront transmises en temps utile. En cas de question, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance.

Avec mes salutations les meilleures,

Vanessa Queaires, Sachbearbeiterin
[+41 31 633 34 37](tel:+41316333437) (direkt), vanessa.queaires@be.ch

Bildungs- und Kulturdirektion des Kantons Bern, Mittelschul- und Berufsbildungsamt, Abteilung Mittelschulen
Kasernenstrasse 27, 3013 Bern
[+41 31 633 87 79](tel:+41316338779), www.be.ch/mittelschulen

Support Anmeldung Sekundarstufe II

Telefon [+41 31 636 68 00](tel:+41316366800) (Montag bis Freitag 09:00 - 12:00 Uhr und Montag bis Donnerstag 14:00 - 16:00 Uhr),
anmeldungsek2@be.ch